

## COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

### Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 9 janvier 2025 à 19h

**Date de convocation : 27 décembre 2024**

**Présents :** Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire  
Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mr Stéphane DEVEZ adjoints  
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué  
Mmes Nathalie BRUNET, Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Amélie VERGNE, Mrs Michel ARNAUDET, Didier GAYA, Florian LAFLORENCIE, Jean-François GUERRAND, conseillers municipaux

**Excusées ayant donné procuration :**  
Mme Géraldine ARNOULD à Mme Stéphanie ROUSSIES  
Mme Amélie VERGNE à Mr Francis JAMMES

Le quorum est atteint (13 présents sur 15, quorum à 8).

#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 décembre 2024
2. Résultat de l'appel d'offres concernant l'aménagement de l'avenue Jean Lurçat : choix de l'entreprise
3. Demande de subvention du collège de St Céré
4. Solidarité avec la population de Mayotte
5. Questions diverses

**Secrétaire de séance :** Mr Michel ARNAUDET

- 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 décembre 2024**  
Mme Sandie CASSAN suggère une correction orthographique et le compte-rendu est ainsi adopté à l'unanimité.
- 2. Résultat de l'appel d'offres concernant l'aménagement de l'avenue Jean Lurçat : choix de l'entreprise**  
Un appel d'offres a été lancé sur la plateforme d'appel d'offres de la Dépêche du Midi.  
La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 6 janvier 2025 et a analysé les offres présentées par 4 candidats.  
Mme la Maire présente les résultats et rappelle les critères retenus, à savoir 60 % pour l'aspect technique et 40 % pour le prix. Elle explique que Mme Elodie GENEBRE du bureau d'études DEJANTE nous accompagne sur ce dossier, et a procédé à l'analyse des offres ; les 4 entreprises ont présenté des offres complètes ; elles répondent toutes au cahier des charges mais c'est le prix qui les démarque. L'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise TPJ qui obtient la meilleure note selon l'ensemble des critères. Elle se démarque notamment par son ancrage local : approvisionnement, sous-traitance à des entreprises locales, évacuation des déchets, proposition d'organiser une réunion publique pour informer les riverains... Le prix proposé est très en-deçà de celui de ses concurrents : 335 306,50 € HT.  
Mr Stéphane DEVEZ remarque que ce montant représente une baisse de plus de 100 000 € (30 %) par rapport à l'estimation du bureau d'études ; Mme la Maire répond qu'il n'y a pas d'anomalie, la conjoncture conduit les entreprises à baisser leurs prix.

Mr Didier GAYA demande si ces prix sont fermes ou s'ils peuvent être revus ; Mme Sandie CASSAN répond que les prix sont fermes, sauf si l'on demande des adaptations (par exemple des enrobés drainants qui seraient demandés pour répondre aux exigences de l'Etat pour octroyer une subvention) ; par ailleurs, il existe un indice de révision des prix mais l'incidence est faible.

Mr Stéphane DEVEZ demande si les délais d'exécution sont équivalents ; Mr Michel ARNAUDET répond par l'affirmative, entre 3 et 5 mois.

Mme la Maire indique qu'une déclaration préalable de travaux doit être réalisée car le chantier se trouve dans le périmètre de protection du château, ce qui implique un petit délai supplémentaire d'instruction. Dès demain le bureau d'études va informer les entreprises non retenues ce qui fera courir le délai de recours de 11 jours, après quoi l'adjudication pourra avoir lieu.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour retenir l'offre de l'Entreprise TPJ.**

### **3. Demande de subvention collège de St Céré**

Une demande de subvention a été reçue par la mairie pour un voyage en Italie organisé par Mme BARBIER, professeur des élèves latinistes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du collège de St Céré pour la période du 31 mars au 4 avril 2025.

Mme la Maire indique que le voyage les emmènera à Pompéi, Naples et Rome ; le coût pour chaque enfant est de 385 €.

La commune pourrait verser l'aide habituelle de 50 € pour chacun des 3 collégiens de Saint Laurent.

Mme la Maire ne participe pas au vote, étant concernée pour sa fille.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au versement d'une aide de 50 € par enfant, soit au total 150 €.**

### **4. Solidarité avec la population de Mayotte**

L'Association des Maires de France appelle à la solidarité nationale avec Mayotte suite au passage du cyclone Chido et met en place un dispositif de soutien avec la Protection Civile. Les collectivités territoriales peuvent y contribuer en adressant également leurs dons.

En octobre 2020 la commune avait apporté son soutien aux communes sinistrées des Alpes Maritimes (tempête Alex) pour la somme de 1 000 €.

Mr Alain BOURDET demande si on a une idée des sommes qui sont versées par les autres communes ; non il n'y a pas de visibilité sur ce point, chaque commune donne en fonction de ses moyens.

Mr Michel ARNAUDET est d'avis de verser la même somme de 1 000 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au versement d'une aide de 1 000 € à la Protection civile en faveur du Département de Mayotte.**

### **5. Questions diverses**

- Ecole : Mme la Maire indique que le Département a accordé une subvention de 12 400 € pour le chantier de rénovation énergétique de l'école.
- Mr Michel ARNAUDET rappelle que se tient samedi à 19h00 au foyer rural un récital de chanson française « des chansons plein la tête » organisé par Opéra Eclaté avec un ténor (Eric VIGNAU) et un accordéoniste (Alain BRUEL) ; les enfants de sa classe ont travaillé les chansons et participeront, le public est attendu nombreux.
- Recensement de la population : il commence le jeudi 16 janvier, les deux agents recenseurs sont Hélène LAPORTE et Josette VANEL. Une communication a été faite sur PanneauPocket, ainsi qu'un article dans la presse.

- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 17 janvier à 18h30 au Foyer rural. Les conseillers sont invités à relayer l'information dans leur quartier.
  - Le club d'athlétisme de Saint-Céré (SCAC) organise dimanche 19 janvier le championnat départemental de cross-country au niveau de l'espace attenant au boulodrome et sur le pré de Mme ROCHE. La mairie offrira le vin d'honneur et remettra une coupe.
  - Mme Sandie CASSAN rappelle qu'un poteau télécom est toujours cassé dans la côte de Crayssac au-dessus de Laboisse.
  - Mme Sandie CASSAN demande où en est l'affaire de la barrière placée illégalement sur un chemin communal dans le village de Crayssac ; Mme la Maire répond qu'un courrier a été envoyé, la personne est venue en mairie pour s'expliquer et a finalement retiré la barrière.
  - Mr Florian LAFLORENCIE signale que le lieu-dit Lacombe a été oublié lors de l'adressage ; il faudra y remédier, d'autres petits oublis ont été relevés.
  - Mr Jean-François GUERRAND demande quelles sont les suites données aux incivilités constatées au niveau des conteneurs poubelles grâce à la pose de l'appareil photo de chasse ; Mme la Maire répond que certaines personnes ont été rappelées à l'ordre verbalement. Mr Francis JAMMES précise que le SYDED va prochainement à nouveau nous prêter l'appareil pour un mois, pour le même lieu ou un autre site posant régulièrement problème.
- Mme Joëlle SABATIE fait remarquer que le collecteur de verre derrière le centre Leclerc est très sale : ce point de collecte se trouve sur le domaine privé du magasin, son nettoyage est donc afférent à l'entreprise.

Fin de séance : 19h42

Vu la Maire,  
Stéphanie ROUSSIES

Vu le Secrétaire de séance,  
Michel ARNAUDET